

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement #25-729.

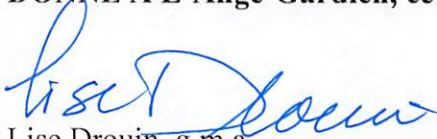
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 novembre 2025, le Conseil a adopté un projet de règlement intitulé :
« Projet de règlement #25-729 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 23-705, afin de retirer l'application du règlement de démolition pour les immeubles non patrimoniaux »

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi le 1^{er} décembre 2025 à 19h15** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur le projet de règlement #25-729. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.
3. Le projet concerne tout le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 21^{ème} jour de novembre deux mille vingt-cinq.



Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale